

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1980^c SÉANCE : 15 DÉCEMBRE 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1980) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| La situation à Chypre : | |
| Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/12253 et Add.1) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1980ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 15 décembre 1976, à 10 h 30.

Président : M. Ion DATCU (Roumanie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1980)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/12253 et Add.1)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/12253 et Add.1)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément à la décision que le Conseil de sécurité a prise hier à sa 1979e séance, je me propose d'inviter, avec l'assentiment du Conseil, les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, à participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Christophides (Chypre), M. Türkmén (Turquie) et M. Papoulias (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : Le Conseil va maintenant continuer d'écouter les déclarations des représentants qui ont demandé à prendre la parole après l'adoption de la résolution 401 (1976).

3. M. ABE (Japon) : C'est pour moi un devoir très agréable de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue la plus chaleureuse, au nom de ma délégation, au nouveau représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies. Comme tout le monde le sait, le Conseil a le privilège de jouir de la grande contribution que la France lui apporte en tant que membre permanent. Nous nous réjouissons

donc de la présence parmi nous du représentant de la France. Nous sommes certains que M. Leprette, grâce à ses qualités éminentes de diplomate et à son expérience riche et mûre des affaires de l'Organisation des Nations Unies, jouera un rôle aussi important et aussi efficace que ses prédécesseurs et s'acquittera de la lourde responsabilité qui lui incombe en tant que représentant de ce grand pays. Ma délégation lui adresse dès à présent ses meilleurs vœux de succès.

[L'orateur poursuit en anglais]

4. Ma délégation a voté en faveur de la résolution 401 (1976) que le Conseil a adoptée hier après-midi [1979e séance] sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois. Nous l'avons fait parce que nous estimons que la présence de la Force à Chypre reste nécessaire.

5. Ma délégation prend acte de l'opinion du Secrétaire général énoncée au paragraphe 77 de son rapport au Conseil, dont nous sommes saisis, selon laquelle

"Dans les circonstances présentes, le retrait des troupes des Nations Unies aviverait certainement la tension entre les deux communautés, mettrait le cessez-le-feu en péril et diminuerait encore l'espoir de parvenir à une paix juste et durable à Chypre."

Bien que le Secrétaire général n'ait pas eu à signaler d'incidents graves ayant pris place au cours des six derniers mois, il a exprimé son inquiétude à propos des tentatives faites par l'une ou l'autre partie en vue d'étendre ou de renforcer ses positions sur les lignes du cessez-le-feu et, au paragraphe 70, il a instamment prié les deux parties de renforcer leur liaison et leur coopération avec la Force en vue d'éviter "des tirs non justifiés et d'autres incidents ainsi qu'un accroissement de la tension dans cette zone".

6. Compte tenu de cette situation, nous accordons une importance particulière au paragraphe 3 de la résolution, qui est ainsi libellé :

"Prie instamment les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération, de s'abstenir de toute action unilatérale ou autre qui pourrait nuire aux perspectives de succès des négociations en vue d'une solution juste et pacifique et de poursuivre de manière accélérée et résolue leurs efforts

concertés en vue d'atteindre les objectifs du Conseil de sécurité."

Ce paragraphe est un rappel salutaire du fait que l' prolongation du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois n'est pas une fin en soi. Le temps supplémentaire ainsi gagné doit être utilisé pour que soient menées des négociations valables entre les deux communautés et ne devrait pas être employé par l'une ou l'autre des parties pour faire traîner ces négociations.

7. Les bons offices du Secrétaire général continuent d'offrir un cadre valable pour les négociations. Il est donc regrettable que, bien que le Secrétaire général ait continué de déployer tous ses efforts dans la recherche d'une solution négociée en exerçant la mission de bons offices que lui avait confiée le Conseil, il n'a pas été possible de reprendre les entretiens intercommunautaires en étant raisonnablement certain que les discussions seraient utiles et fructueuses.

8. Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport que les positions des représentants des deux communautés demeureraient fort éloignées. Indubitablement, l'échec des efforts déployés en vue de reprendre les négociations intercommunautaires ne pourra que conduire à de nouvelles souffrances pour l'ensemble de la population de Chypre. C'est pourquoi ma délégation souscrit pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties intéressées pour qu'elles mettent tout en œuvre afin que le processus de négociation puisse reprendre à une date rapprochée. En fait, si on laisse la recherche d'un règlement juste et durable s'enfermer dans une impasse prolongée, comme cela fut déjà le cas, les questions fondamentales, qui sont extrêmement complexes, deviendront de plus en plus difficiles à résoudre et la situation de plus en plus dangereuse.

9. Ma délégation estime que l'état actuel des choses est véritablement déplorable et ne saurait se perpétuer. Nous tenons en particulier à appeler l'attention des parties intéressées sur le fait que l'utilité des négociations dépend de leur volonté de faire preuve de la souplesse nécessaire compte tenu non seulement de leurs propres intérêts mais aussi des aspirations légitimes et des exigences de l'autre partie. Ma délégation tient à prier instamment toutes les parties intéressées, une fois encore, d'adopter des positions conciliantes et de contribuer au succès des efforts du Secrétaire général.

10. Avant de terminer, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général, son représentant spécial, M. Pérez de Cuéllar, et son personnel pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés au service de la cause de la paix. Nous tenons à remercier les officiers, les soldats ainsi que le personnel civil de la Force pour la façon exemplaire dont ils s'acquittent de leur tâche dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous tenons à remercier tout

particulièrement le général Prem Chand, commandant de la Force, qui a demandé à être relevé de son commandement à la fin du mandat actuel. Au cours des sept années pendant lesquelles il a servi en qualité de commandant, le général Prem Chand a fait preuve des qualités les plus éminentes au service de la communauté internationale. Nous tenons à lui exprimer notre profonde reconnaissance et nos vœux les meilleurs.

11. Nous voudrions également souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau commandant de la Force, le général James Joseph Quinn, d'Irlande. Tout comme son prédécesseur, le général Quinn est un vétéran des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes heureux de le voir revenir avec des responsabilités accrues en ce qui concerne le maintien de la paix et de l'ordre à Chypre.

12. M. MURRAY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, bien que le Conseil de sécurité se soit déjà réuni en séance privée sous votre présidence au cours de ce mois, je n'ai pas encore eu l'occasion de vous féliciter publiquement à l'occasion de votre accession à la présidence. Les membres du Conseil n'ont jamais eu auparavant l'occasion de travailler avec vous en tant que président, mais aucun d'entre nous n'a ressenti la moindre inquiétude à cet égard. Ayant travaillé avec vous en tant que collègue au Conseil depuis un an et connaissant vos talents ainsi que ceux de votre délégation, nous sommes certains que les travaux du Conseil seront, ce mois-ci, menés à bien avec efficacité et habileté. Je voudrais également saisir cette occasion pour présenter mes félicitations à M. Illueca, président du Conseil pour le mois de novembre. Sous sa présidence, le Conseil s'est réuni pour examiner des questions touchant pratiquement tous les coins du monde, et pourtant il a montré à l'égard de chacune compétence, bonne humeur et célébrité.

13. J'en viens maintenant à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je voudrais remercier le Secrétaire général pour un nouveau rapport circonstancié et clair sur l'opération des Nations Unies à Chypre au cours de la période de six mois qui se termine aujourd'hui. Je n'hésite pas à répéter ce que ma délégation a déjà dit dans le passé en de semblables occasions, à savoir qu'à notre avis, la présence des Nations Unies à Chypre a été un facteur essentiel pour le maintien du calme et de la stabilité, dans des circonstances difficiles, au cours de la période que couvre le rapport. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'incidents intercommunautaires graves est dû pour une bonne part aux activités du représentant spécial du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, du commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, le général Prem Chand, ainsi que de leur personnel civil et militaire.

14. Lorsque j'ai pris la parole dans le cadre du débat sur Chypre qui s'est déroulé à l'Assemblée générale le mois dernier, j'ai dit que l'hommage que nous ren-

dions périodiquement à ces hommes n'était ni pure formalité ni simple courtoisie. Comme je l'ai dit alors, nous pensons que tout progrès réalisé sur le plan politique a été possible, dans une grande mesure, parce que le Secrétaire général est représenté à Chypre par des hommes tenaces et compétents tels que M. Pérez de Cuéllar. La sécurité que l'on a pu obtenir sur place existe parce que, sur le plan militaire, le général Prem Chand et les hommes résolus des contingents de la Force ont maintes et maintes fois fait en sorte que des incidents qui auraient pu dégénérer en combats soient maîtrisés.

15. Aujourd'hui, nous avons le triste devoir de faire nos adieux au général Prem Chand, qui se retire après avoir servi sept ans en qualité de commandant de la Force. Il y a plus de six ans, au moment où le mandat de la Force était en cours de renouvellement, au mois de juin 1970, le représentant du Royaume-Uni avait dit que le général Prem Chand, au cours du relativement court laps de temps écoulé depuis son arrivée à Chypre, s'était acquis l'admiration et l'estime de tous. Six ans plus tard, ce jugement a été confirmé, et au-delà, grâce à son comportement dans des situations souvent difficiles et dangereuses. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que le général Prem Chand a servi l'Organisation des Nations Unies avec beaucoup de distinction, de dévouement et de courage et que, par sa contribution éclatante aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il mérite la plus vive gratitude de l'Organisation.

16. Dans son rapport, le Secrétaire général dit qu'il est convaincu que le maintien de la présence de la Force est indispensable et que le retrait des troupes des Nations Unies de l'île aviverait la tension entre les deux communautés, mettrait le cessez-le-feu en péril et diminuerait encore l'espoir de parvenir à une paix juste et durable à Chypre. Ma délégation n'éprouve nulle satisfaction à dire qu'à son grand regret, elle partage l'opinion du Secrétaire général. C'est pour cette raison que le Royaume-Uni a voté pour la résolution adoptée hier.

17. Je suis heureux de pouvoir dire que le Royaume-Uni espère pouvoir maintenir le contingent britannique avec les mêmes effectifs pour le mandat à venir. Nous continuerons de prendre à notre charge les frais de notre contingent, qui est le plus nombreux de la Force. Nous continuerons de payer une bonne partie des frais afférents au soutien logistique de la Force. Pour l'exercice financier 1975-1976, ces dépenses se sont élevées à 1,7 million de livres sterling.

18. Représentant l'un des deux membres du Conseil qui fournissent des contingents à la Force, je me dois d'appeler l'attention sur les observations que le Secrétaire général a faites au sujet de la situation financière de la Force, tout dans son rapport que dans sa déclaration d'hier. Le Secrétaire général a dit que cette situation devient de plus en plus critique. Il a signalé qu'en raison du déficit du budget de la Force, certains

gouvernements contributeurs désiraient réduire leurs engagements et que plusieurs contingents avaient déjà été réduits en deçà des effectifs recommandés par le commandant de la Force. Il nous a prévenus une fois de plus que si aucune mesure n'était prise pour remédier à la situation, la Force risquait de ne plus pouvoir fonctionner.

19. Au cours de la récente discussion de l'Assemblée générale sur la question de Chypre, un très grand nombre de délégations ont exprimé, à fort bon droit, leur préoccupation à l'égard de la situation à Chypre. Mais il est trop facile d'exprimer sa préoccupation et de charger ensuite le Secrétaire général d'arranger les choses. Si nous lui donnons ce mandat, nous avons le devoir solidaire de lui donner également les moyens de s'en acquitter. La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales nous incombe à tous. Ceux qui professent une certaine préoccupation à l'égard du sort de Chypre devraient en même temps contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans l'île. C'est jeter le discrédit sur l'Organisation des Nations Unies que de ne pouvoir donner au Secrétaire général les moyens financiers de s'acquitter de la tâche que nous lui confions par notre vote.

20. Je sais que ce n'est pas le moment d'examiner longuement les aspects de la question de Chypre. Mais, à juste titre, le rapport du Secrétaire général contient une partie relative à la mission de bons offices qui lui a été confiée par la résolution 367 (1975). Dans ses observations, le Secrétaire général nous signale qu'il n'a pas été possible de reprendre les entretiens intercommunautaires en étant raisonnablement certain que les discussions seraient fructueuses, parce que les positions des représentants des deux communautés demeuraient très éloignées. Il poursuit en soulignant l'importance et l'urgence de la situation, parce que si l'impasse devait se prolonger, les questions fondamentales deviendraient de plus en plus difficiles à résoudre et la situation de plus en plus dangereuse.

21. Comme ils l'ont déjà précisé au cours de la récente discussion de l'Assemblée générale, les neuf membres de la Communauté européenne se préoccupent vivement du problème chypriote. Ils estiment qu'on ne peut sortir de l'impasse à laquelle le Secrétaire général a fait allusion qu'en reprenant les entretiens intercommunautaires, et les représentants des parties au différend qui ont pris la parole hier se sont engagés à appuyer la reprise de ces entretiens. Mon gouvernement se félicite donc des assurances que nous a données le Secrétaire général dans son allocution d'hier [*ibid.*], lorsqu'il nous a dit qu'il reprendrait contact avec les négociateurs pour que les entretiens intercommunautaires reprennent le plus tôt possible.

22. Dans sa propre déclaration à l'Assemblée générale, ma délégation a dit que le Gouvernement du Royaume-Uni était profondément déçu de l'incapacité apparente des deux négociateurs à surmonter les dif-

difficultés de procédure qui, pour des observateurs de l'extérieur, semblent tout naturellement être une cause de retard inutile dans l'adoption d'une nouvelle approche à l'égard de leurs problèmes de fond. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer cette opinion.

23. J'ai déjà appelé l'attention sur l'impatience croissante de ceux qui fournissent des contingents; ils estiment en effet qu'ils ont supporté trop longtemps une part exagérée du fardeau que représente le maintien de la paix à Chypre. Ils ont consenti à le faire pendant 12 ans, parce qu'ils estimaient qu'en évitant un retour à la violence on préservait la population de l'effusion de sang et on offrait une possibilité de faire la paix.

24. Mais, faute d'une volonté manifeste de négocier et étant donné l'impasse toujours plus grave qu'a mentionnée le Secrétaire général, la question se pose dans l'esprit de certains — et a, en fait, été posée lors de la discussion à l'Assemblée générale — de savoir si la présence de la Force n'a pas fourni une excuse à la rigidité et l'inflexibilité, plutôt qu'un cadre de négociation. On a exprimé l'avis que, si la Force était retirée, les parties, laissées face à face, n'auraient pas d'autre choix que de réaliser un *modus vivendi*.

25. Ma délégation rejette totalement cette façon de voir les choses. Comme je l'ai déjà dit et comme le rapport du Secrétaire général le précise, nous estimons que la présence de la Force est essentielle pour le maintien de la paix à Chypre. Si la Force était retirée, nous pensons que les incidents qu'elle a réussi à limiter pourraient dégénérer en grave effusion de sang. Mais les parties au différend devraient songer que la possibilité du retrait de la Force a été ouvertement évoquée à l'Assemblée générale. Avant de mettre trop à l'épreuve la patience de la communauté internationale, les représentants des deux communautés doivent s'engager dans un processus de réconciliation si nous ne voulons pas que Chypre devienne le site d'une nouvelle effusion de sang.

26. Le temps ne travaille pour aucune des deux communautés. L'histoire de Chypre est une longue histoire d'occasions manquées où, chaque fois, la possibilité d'un règlement pacifique a été laissée de côté en faveur d'avantages étroits à court terme qui, finalement, ne servent les intérêts d'aucune communauté. Mais ces occasions ne se représenteront pas indéfiniment. Chaque fois qu'un tournant est mal pris, il devient plus difficile de reprendre le chemin de la réconciliation et de la reconstruction. Les dirigeants des deux communautés ne doivent pas perdre cela de vue, s'ils ne veulent pas que Chypre, île dotée de tant d'avantages naturels, reste handicapée de façon permanente par une injustifiable obstination.

27. Avant de terminer, je voudrais dire combien ma délégation se réjouit de la réélection de M. Kuri Waldheim au poste de Secrétaire général de l'Organisation

des Nations Unies. Le Premier Ministre de mon pays a déjà envoyé un message à M. Waldheim pour le féliciter personnellement et je ne peux mieux faire que de réitérer l'expression d'admiration de M. Callaghan et du Gouvernement du Royaume-Uni pour les innombrables réalisations accomplies par le Secrétaire général au cours des cinq premières années de son mandat et de lui promettre le plein appui du Royaume-Uni dans la période critique qui l'attend. Il me paraît particulièrement approprié que cette occasion qui m'est offerte de rendre hommage à M. Waldheim ait lieu au cours d'un débat qui souligne précisément le rôle important qu'il joue le Secrétaire général dans les activités de l'Organisation des Nations Unies.

28. Je tiens également à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Jacques Leprette, nouveau représentant de la France. Sa réputation de diplomate compétent et expérimenté l'a précédé à l'Organisation des Nations Unies et je me réjouis de pouvoir coopérer étroitement avec lui, non seulement au Conseil de sécurité mais dans toutes les activités de l'Organisation.

29. M. SHERER (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, au nom de la délégation des Etats-Unis, saisir cette occasion officielle pour réitérer nos plus chaleureux souhaits de bienvenue à M. Leprette. Les Etats-Unis sont très heureux d'accueillir au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies cet éminent représentant de notre tout premier allié. Les Etats-Unis ont déjà bénéficié des services de M. Leprette au nom du Gouvernement français à Washington et nous nous réjouissons de pouvoir consolider encore nos relations ici, à New York. La lumière diffusée par la nomination de M. Leprette s'étend non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais également au pays hôte. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

30. Le renouvellement hier du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre souligne ce qui, à notre avis, est une préoccupation commune en ce qui concerne le maintien de la stabilité indispensable au règlement négocié d'une paix durable à Chypre. Le vote du Conseil représente également une expression de confiance continue dans la façon dont la Force s'acquitte de cette tâche importante.

31. Je tiens à réaffirmer le ferme appui moral et matériel des Etats-Unis à la Force. Les nations qui lui ont fourni des troupes méritent nos félicitations particulières car elles ont prouvé de façon concrète leur détermination d'éviter une reprise du conflit armé, avec les souffrances humaines accrues qui en découleraient pour cette île éprouvée. Nous tenons également à remercier les nations qui ont apporté une aide financière ou autre qui a permis à la Force de poursuivre sa mission vitale. Nous prions instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait — notamment parmi

les membres permanents du Conseil — de faire preuve de leur souci de sauvegarder la paix dans la Méditerranée orientale en apportant un appui matériel à la Force. Nous pensons que toutes les nations qui sont matériellement en mesure de le faire devraient volontairement s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix internationale.

32. Le renouvellement du mandat de la Force est la preuve concrète d'une action internationale responsable. Toutefois, le fait qu'il continue d'être nécessaire de maintenir une force de maintien de la paix à Chypre prouve à l'évidence la réalité tragique qu'une paix véritable et la stabilité n'ont pas été assurées dans l'île depuis plus d'une décennie. Dans ces conditions, tout en félicitant la Force et en disant notre admiration pour la façon exemplaire dont ses officiers et ses soldats se conduisent, nous tenons à exprimer l'espoir que les parties au différend chypriote feront de nouveaux efforts pour négocier un règlement durable qui éliminera la nécessité d'une présence constante des soldats des Nations Unies dans l'île.

33. Je ne voudrais pas conclure mes remarques sans rendre un hommage particulier au Secrétaire général, à son représentant spécial, M. Pérez de Cuéllar, aux Secrétares généraux adjoints, M. Urquhart et M. Guyer, et à leurs collaborateurs pour leurs efforts inlassables en vue d'assurer avec succès l'établissement de la paix à Chypre. Tous, ils ont su prendre les décisions qui s'imposaient pour régler les problèmes délicats et très particuliers auxquels la Force a dû faire face. Nous voudrions tout particulièrement souligner le rôle joué par le général Prem Chand qui, à notre regret, a récemment remis sa démission en tant que commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche sur le plan diplomatique, dans les opérations militaires et sur le plan humanitaire reflète les idéaux les plus élevés au service de la communauté internationale. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses entreprises futures.

34. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois devant le Conseil de sécurité, je voudrais tout d'abord dire combien je suis sensible à vos aimables paroles de bienvenue et à l'honneur qui m'est fait de participer à ses travaux. J'en mesure d'autant plus la signification, et les obligations qui en résultent que cette mission m'a été confiée par l'ancien représentant de la France au sein du Conseil. Je sais quel souvenir a laissé ici M. de Guiringaud, sur le plan des relations personnelles comme sur le plan officiel. Nous savons tous quelle part il a prise, dans des conditions parfois difficiles, au bon déroulement des débats du Conseil et quelle contribution il a apportée à leur conclusion, à la fois comme représentant et à quatre reprises comme président.

35. Il m'a chargé, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, de témoigner de l'attachement de la France aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de sa volonté de contribuer pleinement au fonctionnement des organes qu'elle a créés. Je suis conscient des responsabilités particulières qui sont celles du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et des devoirs qui s'imposent aux délégations qui le composent. Dans mon souci de justifier la confiance qui m'a été témoignée par les autorités françaises, je puis vous assurer que je ne négligerai aucun effort, en ce qui me concerne, pour que le Conseil puisse s'acquitter de la tâche qui lui est impartie, conformément à la Charte.

36. Avant d'aborder le sujet en discussion, je souhaiterais encore, Monsieur le Président, vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil et pour la façon particulièrement heureuse dont vous avez déjà dirigé ses travaux. Tous nos collègues ont pu apprécier vos qualités de diplomate et de négociateur. Vous avez eu l'occasion de les manifester à maintes reprises au cours de ces derniers mois, au Conseil comme en d'autres enceintes, souvent comme artisan des textes dont nous avons été saisis. Je suis sûr que votre talent, qui a déjà trouvé à s'exercer au cours du présent débat, nous sera encore précieux au cours des semaines qui viennent. J'ajoute qu'à travers votre personne, il m'est agréable de rendre hommage à la nation roumaine, que vous représentez ici avec tant de distinction et que d'anciennes relations d'amitié unissent à mon pays.

37. Je voudrais aussi remercier le Président pour le mois de novembre, M. Illueca. Nous avons tous conscience que c'est grâce à son habileté, à son affabilité, à sa persévérance et à son sens du devoir que le Conseil a pu préparer dans d'aussi bonnes conditions ses travaux du mois de décembre et qu'il a été à même de conclure au mieux ceux du mois dernier.

38. Je voudrais enfin saluer chacun des membres du Conseil et les remercier des paroles très courtoises et très amicales qu'ils ont eues à l'égard de mon pays et de moi-même. J'y ai été fort sensible. Que mes collègues soient assurés de mon esprit de complète coopération.

39. Je reviendrai dans le cours de mon intervention sur le rôle du Secrétaire général dans l'affaire qui nous occupe aujourd'hui. Je tiens cependant à renouveler dès maintenant, dans le cadre du Conseil, les félicitations que le Gouvernement français a déjà adressées à M. Waldheim à l'occasion de sa réélection. La contribution qu'il a apportée personnellement aux efforts de règlement de la question de Chypre n'est qu'un exemple parmi d'autres du dévouement inlassable qu'il apporte à la cause de la paix et à la mise en pratique des principes les plus élevés de l'Organisation.

40. Je viens maintenant au sujet de notre réunion : le renouvellement du mandat de la Force des Nations

Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. La décision que nous avons prise appartient à une catégorie de mesures sans doute nécessaires mais qui révèlent un certain piètinement dans la recherche d'une solution pacifique durable. Ma délégation, comme elle l'a fait lors des échéances précédentes, ne peut cependant que se ranger à l'avis du Secrétaire général, selon lequel la présence de la Force continue d'être indispensable.

41. Il ne me paraît pas nécessaire, quelques semaines après le débat consacré à Chypre par l'Assemblée générale, d'exposer dans ses détails la position de mon gouvernement sur les aspects généraux du problème. Si la solution n'a malheureusement pas progressé, les principes qui doivent guider la recherche d'un règlement demeurent les mêmes. Comme l'a précisé M. de Guiringaud lors de son discours du 29 septembre devant l'Assemblée générale¹, comme le représentant des Pays-Bas l'a redit le 11 novembre au nom des membres de la Communauté européenne², tout accord doit être acceptable pour tous les Chypriotes et préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

42. En attendant la reprise des négociations, seul moyen de faire revenir la paix, l'utilité de la Force ne saurait être contestée par personne, même si sa présence n'a qu'un caractère conservatoire. Les faits parlent d'eux-mêmes : au cours des six derniers mois, la Force a enregistré chaque jour en moyenne deux incidents ayant donné lieu à des coups de feu et elle a essuyé à trois reprises des tirs provenant des forces turques. Point n'est besoin de souligner les risques d'une situation dans laquelle des forces antagonistes se trouveraient directement face à face. Nous observons également une persistance des violations du cessez-le-feu résultant du déplacement de positions vers l'avant ou de la construction de nouvelles positions défensives.

43. Que pouvons-nous faire, sinon renouveler nos appels au respect du cessez-le-feu et de la ligne sur laquelle celui-ci a été établi le 16 août 1974 ? La préservation du *statu quo* nous apparaît comme primordiale dans la recherche d'un règlement pacifique. En particulier, aucune des parties ne doit chercher à remettre en cause les arrangements et pratiques en vigueur sous le contrôle de la Force dans la zone située entre les lignes du cessez-le-feu.

44. Il existe une autre série de difficultés qui, bien que moins directement reliées au cessez-le-feu, n'en sont pas moins préoccupantes. Il s'agit des obstacles rencontrés par la Force dans les fonctions humanitaires qu'elle assume dans la région sous contrôle chypriote turc. Selon le rapport du Secrétaire général, les conditions de vie des Chypriotes grecs se trouvant dans le nord ne se sont pas améliorées et leur exode vers le sud s'est accéléré. Le Secrétaire général note que l'accès de la Force aux habitations chypriotes grecques et sa liberté de mouvement dans la zone res-

tent limités. Il précise de plus que la procédure arrêtée d'un commun accord pour l'examen des demandes de transfert vers le sud par les Chypriotes grecs n'a pas fonctionné efficacement. Le rapport indique encore que, contrairement au communiqué de Vienne du 2 août 1975 [voir S/11789, annexe], la liberté de mouvement des Chypriotes grecs résidant dans le nord n'est pas garantie.

45. Ces indications ne peuvent être ignorées ou leur importance sous-estimée. La seule façon de faire la lumière et de préserver ce qui peut l'être est de laisser la Force remplir sans entraves sa mission. Cela dépend en premier lieu des parties intéressées; aussi souhaitons-nous vivement que le texte établi conformément au compte rendu du 12 décembre 1975 et concernant le stationnement et le fonctionnement de la Force dans le nord puisse rapidement recevoir sa forme définitive et entrer en vigueur.

46. La présence de la Force, je l'ai déjà dit, ne constitue pas une fin en soi; elle a pour but de créer ou de maintenir une situation permettant la reprise des négociations. On ne peut que regretter, à ce propos, l'absence d'accord qui s'est manifestée lors des consultations tenues à New York en septembre dernier en ce qui concerne la reprise des entretiens intercommunautaires, et cela malgré les efforts du Secrétaire général pour leur ouvrir la voie une nouvelle fois. Dans la résolution que nous venons d'adopter, nous avons lancé aux parties un appel pour qu'elles fassent preuve de modération, s'abstiennent de toute action unilatérale susceptible de nuire aux perspectives de succès des négociations et poursuivent leurs efforts de manière concertée en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil de sécurité. Nous voulons espérer qu'elles auront compris que les seuls véritables progrès vers une paix juste et durable peuvent venir de négociations sans arrière pensées sur le fond du problème, sans se laisser enfermer dans des questions préalables de procédure.

47. Nous sommes sûrs que le Secrétaire général aura à cœur, avec la patience et la bonne volonté qu'il a prodiguées jusqu'ici, de chercher une nouvelle fois à surmonter les obstacles qui s'opposent à une reprise des entretiens communautaires. Il peut être assuré, comme par le passé, de notre soutien complet, ainsi que tous ceux qui le secondent dans cette noble tâche.

48. Je tiens, à ce sujet, à rendre hommage à l'action menée sur place par le représentant spécial du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar. Je salue également le dévouement et le sens du devoir dont ont continué à faire preuve, parfois au péril de leur vie, les contingents qui composent la Force, sous les ordres du général Prem Chand dont nous devons malheureusement déplorer le départ. Qu'ils sachent bien que la décision du Conseil de renouveler le mandat de la Force, si elle est motivée par notre souci de maintenir intactes les chances de reprise de négociations, doit être interprétée à leur égard comme un témoignage de haute

appréciation et de reconnaissance pour l'œuvre de paix qu'ils accomplissent au nom de l'Organisation des Nations Unies.

49. M. MIRZA (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation du Pakistan, j'ai l'honneur de m'associer à mes collègues pour saluer chaleureusement M. Leprette, de la France, représentant de son grand pays à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons à l'avance de pouvoir collaborer étroitement avec la délégation française sous sa direction qui, nous en sommes sûrs, sera tout aussi brillante que celle de son prédécesseur si qualifié.

50. Le Premier Ministre et le Ministre d'Etat à la défense et aux affaires étrangères du Pakistan ainsi que M. Iqbal Akhund ont déjà félicité sincèrement le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, à l'occasion de sa réélection. Une fois de plus, je voudrais lui adresser toutes nos félicitations. Nous sommes certains que, sous sa direction patiente, diligente et éclairée, l'Organisation pourra non seulement contribuer aux efforts tendant à maintenir et à faire régner la paix dans différentes parties du monde, mais aussi nous rapprocher rapidement de l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial plus juste, qui, à bon droit, est devenu l'un des principaux objectifs de l'Organisation.

51. Nous sommes heureux que le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ait été prolongé par le Conseil de sécurité grâce à l'adoption, sans opposition, d'une résolution que vous, Monsieur le Président, avez mise au point avec l'accord et la coopération des parties intéressées. Je m'associe aux orateurs précédents pour vous rendre l'hommage que vous méritez pour les efforts patients que vous avez déployés et qui ont abouti à ce résultat satisfaisant. C'est le témoignage du désir et de la volonté des deux communautés de Chypre de maintenir la paix dans l'île, ouvrant ainsi la voie à la réalisation d'une paix juste et durable.

52. Ma délégation voudrait aussi rendre hommage au commandant, aux officiers et aux soldats de la Force pour la diligence et le sens du devoir dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement des tâches ardues qui leur ont été assignées.

53. Nous avons noté que des relations de travail efficaces et des communications précises existent entre la Force et les deux parties. Nous sommes satisfaits de constater que des incidents avec échanges de coups de feu qui, dans de telles circonstances ne sont pas inhabituels, n'ont pas été graves. Toutefois, nous espérons que ces incidents cesseront complètement.

54. La Force mérite nos remerciements tout particuliers pour la façon dont elle s'acquitte des tâches humanitaires qui lui sont confiées. Elle offre au

tivateurs, aux bergers et aux populations des deux communautés, la possibilité de vaquer dans la sécurité à leurs occupations pacifiques dans la zone tampon. Certes, la situation n'est pas normale — comment le serait-elle, dans les circonstances actuelles ? —, mais le rapport du Secrétaire général n'est pas sans contenir certains éléments encourageants. Ainsi, on ne doit ni négliger ni minimiser le fait que les autorités chypriotes turques ont décidé d'accorder aux Chypriotes grecs du nord une liberté de mouvement et de déplacement accrue et de fournir de meilleures installations pour leur éducation et leur santé. Dans cette perspective, nous tenons également à exprimer la reconnaissance de notre délégation au représentant spécial du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour le dévouement et la patience qu'il apporte à s'acquitter de sa tâche difficile.

55. La délégation du Pakistan attache toujours de l'importance à la recherche d'une prompt solution au conflit de Chypre. Nous croyons également qu'un règlement, pour être juste et durable, devra assurer pleinement que les deux communautés de l'île pourront exercer leurs droits fondamentaux et devra leur permettre de vivre dans la paix, côte à côte.

56. Le Secrétaire général, dans son rapport du 30 octobre [S/12222], note que les difficultés inhérentes à la reprise de négociations significatives ne sont pas encore surmontées et que les divergences entre les parties, sur le fond comme sur la procédure, ne montrent dans la pratique aucun signe de rapprochement. Nous pensons avec lui, comme il le dit dans le rapport dont nous sommes saisis, que les meilleures chances d'arriver à un règlement juste et durable du problème de Chypre, comme l'a demandé le Conseil, résident dans les négociations entre les représentants des deux communautés chypriotes.

57. Le tour encourageant qu'ont pris récemment les événements dans la région nous porte à espérer que les parties entendront l'appel du Secrétaire général et feront preuve de la souplesse nécessaire pour permettre une prompt reprise du processus de négociation. Nous appuyons pleinement la détermination du Secrétaire général de faire tous ses efforts en vue de la reprise de négociations significatives et d'aider les parties à réaliser les progrès si urgents et nécessaires vers un règlement du problème de Chypre. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts, dans tout ce qu'il fera dans les limites de sa compétence et de son autorité pour aider à la réalisation d'un tel règlement et, en tant que première étape, pour permettre dès que possible la reprise, sous ses auspices, des entretiens intercommunautaires.

58. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : On me permettra tout d'abord de m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au représentant de la France, M. Jacques Leprette. Nous sommes certains que, dans la haute et noble tradition de sa délégation, il apportera

une contribution positive aux travaux du Conseil. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de son mandat à l'Organisation des Nations Unies et lui promettons notre pleine coopération.

59. La création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, il y a 12 ans, est née de circonstances particulières qui ont conduit à confier à la Force le soin d'endiguer la situation potentiellement dangereuse existant entre les deux communautés de Chypre. Il est troublant de constater que, en 1976, le Conseil de sécurité doit encore s'occuper du renouvellement du mandat de la Force car cela reflète une certaine tendance à vouloir la transformer, de création *ad hoc* en élément quasi permanent de maintien du *statu quo*.

60. Les événements malheureux, je dirai même tragiques, qui ont eu lieu à Chypre en 1974 ont provoqué beaucoup de souffrances pour son peuple et ont apporté une nouvelle dimension au fonctionnement de la Force.

61. C'est dans cette perspective, que je viens de décrire de façon succincte, qu'il convient d'envisager le rapport du Secrétaire général et les présentes réunions du Conseil.

62. Sur les aspects de fond de la question de Chypre, la position de la Guyane est claire. Nous avons maintes fois exprimé l'opinion que toute solution pacifique du problème de Chypre passe par l'application prompte et effective des dispositions de la résolution 3212 (XXIX), entérinée par le Conseil dans sa résolution 365 (1974). La résolution 3212 (XXIX), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale il y a deux ans, demeure le seul cadre valable pour un règlement équitable et pacifique du problème de Chypre. Bien que cette résolution reste la base viable sur laquelle doit se fonder l'action internationale, l'Assemblée et le Conseil ont subséquemment adopté un certain nombre de résolutions, dont la dernière, à l'Assemblée générale, le 12 novembre dernier, énonce clairement les exigences de la communauté internationale quant à une action effective [résolution 31/12]. C'est parce que nous n'avons pas su insister sur l'application de nos résolutions que la question de Chypre est encore inscrite à l'ordre du jour international.

63. J'ai dit plus haut qu'il était troublant de se trouver devant la nécessité de renouveler le mandat de la Force. Une lecture attentive du rapport du Secrétaire général pour les derniers six mois — la période se terminant au 6 décembre 1976 — confirme ma délégation dans cette opinion. Nous notons par exemple que la liberté de mouvement de la Force continue d'être limitée, que des tentatives ont été faites pour modifier le *statu quo* militaire par des avances vers la ligne de cessez-le-feu, que la situation des Chypriotes grecs dans le nord est une source de grave préoccupation et que l'évolution de la situation, pour reprendre les mots qui figurent au paragraphe 72 du rapport du Secrétaire général, "a encore accru la tension".

64. Nous notons également que les accords précédemment passés pendant les entretiens intercommunautaires, notamment l'accord de Vienne de 1975 [voir S/11789, annexe], n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre. Il est donc urgent et nécessaire d'aller de l'avant sur tous les fronts si l'on veut voir se réaliser à Chypre la paix tant souhaitée.

65. Pour n'évoquer qu'un seul aspect de la question, celui des entretiens intercommunautaires, ma délégation espère que dans les semaines à venir toutes les parties intéressées contribueront par leurs actes à la création d'un climat nouveau, propice aux négociations. Ce qu'il faut avant tout, c'est tourner le dos à l'amertume de l'expérience du passé et y substituer le respect mutuel, dans un esprit authentique et sincère d'accommodement et de compromis. A ce sujet, ma délégation espère que toutes les parties coopéreront pleinement avec la Force, non seulement pour réduire la tension dans la région, mais encore afin de lui faciliter les choses pour qu'elle puisse s'acquitter avec la plus grande efficacité possible des tâches que lui a confiées le Conseil.

66. Ma délégation avait beaucoup songé à proposer que le Conseil de sécurité envoie une mission d'enquête à Chypre. Nous nous sommes abstenus de le faire dans l'espoir que la nouvelle période de six mois de présence de la Force sera utilisée avec sagesse, en vue de résultats positifs, et que l'évolution de la situation dans les mois à venir rendra une telle mission inutile. Si notre optimisme s'avère excessif, toutefois, je souhaiterais beaucoup que le Conseil, lorsqu'il examinera de nouveau la question, reprenne cette idée.

67. Au nom de ma délégation, je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général, son représentant spécial et le général Prem Chand, lequel vient de cesser ses fonctions de commandant de la Force, pour leur travail dévoué en faveur de la cause de Chypre, ainsi que tous les Etats Membres dont les contributions en hommes et en matériel ont rendu l'opération possible. Nous espérons sincèrement qu'en prorogeant le mandat de la Force, le Conseil pave réellement la voie à une paix durable à Chypre.

68. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, le camarade Fred Wills, a déjà adressé les félicitations du Gouvernement et du peuple guyanais au Secrétaire général à l'occasion de sa réélection. Je tiens aujourd'hui à féliciter le Secrétaire général au nom de ma délégation, car à notre avis sa réélection est l'hommage mérité de l'Organisation à son dévouement à la cause de la paix et de la justice.

69. M. BOYA (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation est pleinement satisfaite de la façon responsable et digne avec laquelle vous dirigez nos diverses délibérations. Elle cite pour preuve l'habileté avec laquelle vous avez mené jusqu'à son terme le processus de réélection du Secrétaire général. Votre pays,

la République socialiste de Roumanie, et le mien, la République populaire du Bénin, sont liés par de profondes relations d'amitié et de fraternité, dans l'esprit de l'authenticité internationalisme dont les objectifs nous sont communs. La récente visite de notre grand camarade de lutte, le président Kérékou, à son ami et camarade le président Ceaușescu, a contribué d'une façon plus positive à renforcer cette coopération à laquelle le Bénin attache une grande importance.

70. Je profite de cette occasion pour saluer chaleureusement la présence parmi nous au Conseil de sécurité du nouveau représentant de la France, M. Leprette, diplomate de grande valeur, très au fait des problèmes de l'Organisation. Ma délégation est persuadée que les relations entre son grand et beau pays, la France, entre le grand et vaillant peuple français et le Gouvernement et le peuple béninois iront en se renforçant sur la base de l'égalité et des avantages réciproques.

71. La position de mon gouvernement sur la question de Chypre est très connue et ne prête à aucune ambiguïté. Ma délégation a eu, à plusieurs niveaux de l'Organisation des Nations Unies, à donner son avis sur cet important problème qui menace la paix et la sécurité dans la région. Le problème chypriote n'est en dernière analyse que le reflet des tentatives des puissances impérialistes membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) pour s'approprier les intérêts stratégiques de l'île et continuer ainsi à perpétuer leurs agressions contre les pays de la région.

72. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport du 9 décembre, que nous examinons actuellement, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en opération depuis 1964, est fort hantécapée par les restrictions imposées à sa liberté de mouvement dans la partie nord occupée par les forces turques. De même, la Force ne bénéficie pas de toute la coopération nécessaire pour mieux accomplir sa mission; bien entendu, la Force s'est acquittée de certaines missions liées au respect de l'observation de cessez-le-feu.

73. De l'avis de ma délégation, l'existence de la Force devrait permettre une certaine normalisation de la situation dans la région; or nous assistons à une dégradation dangereuse de la situation, consécutive à l'action de l'impérialisme qui veut à tout prix contraindre l'Etat non aligné de Chypre à renoncer à sa politique de non-alignement.

74. De 1964 à ce jour, les dépenses engagées pour le fonctionnement de la Force sont importantes et les résultats obtenus sont fort minces dans le sens du règlement de la crise. A la lumière de ce qui précède, il est devenu clair pour ma délégation que le renouvellement automatique du mandat de la Force, sans une discussion de fond accompagnée de mesures appropriées, risque de constituer une erreur dans laquelle

s'enlise l'Organisation. Pour toutes ces raisons, ma délégation, comme en juin 1976, n'a pas participé à l'adoption de la résolution renouvelant le mandat de la Force.

75. Mon pays estime désormais que les vrais responsables de la crise chypriote, les puissances impérialistes et les membres de l'OTAN, doivent accepter de supporter l'intégralité des dépenses de fonctionnement d'une force dont l'efficacité est plus que douteuse.

76. Nous pensons que le peuple chypriote qui, lui, est un et indivisible, prend conscience de la situation qui lui est imposée et réagira en conséquence.

77. M. VINCI (Italie): Je voudrais avant tout, Monsieur le Président, m'associer très cordialement aux paroles de bienvenue que vous-même et d'autres membres du Conseil de sécurité avez adressées à notre nouveau collègue, le représentant de la France, M. Jacques Leprette. Je ne doute pas qu'il apportera au Conseil et aux autres organes de l'Organisation des Nations Unies la précieuse contribution de ses talents personnels et de sa longue expérience des travaux de l'Organisation. Je me réjouis à l'avance de pouvoir travailler avec un collègue aussi éminent dans plusieurs enceintes de l'Organisation des Nations Unies, dans l'intérêt de nos pays, de la communauté des Neuf à laquelle nous appartenons, et dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies.

[L'orateur poursuit en anglais]

78. Le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre brosse un tableau clair de la situation actuelle dans le pays, cette île magnifique où nous voyons sous un ciel calme, apparemment sans nuées d'orage, un paysage qui, malheureusement, fait apparaître çà et là, surtout dans le nord, des traits alarmants. Comment pourrions-nous manquer de nous inquiéter, surtout quand la délégation italienne avait tant espéré qu'il serait possible de réexaminer au Conseil la question du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre avec l'encouragement de progrès tangibles dans le sens que le Conseil a déjà indiqué tant de fois ?

79. C'est donc avec regret que nous prenons acte des observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport. Je songe notamment au paragraphe 69, où il déclare :

"Malgré le temps qui s'est écoulé, les principaux problèmes nés des événements de 1974 sont demeurés sans solution et les deux communautés chypriotes sont encore profondément divisées sur les questions politiques fondamentales."

80. Nous croyons comprendre, d'après le rapport du Secrétaire général que la situation sur place au

cours de la période écoulée a été un peu plus calme qu'auparavant pour ce qui est des incidents au cours desquels des coups de feu ont été échangés. Cependant, le rapport nous dit que la tension demeure et que les violations du cessez-le-feu se sont produites essentiellement sous forme de mouvements avancés dans la zone tampon entre les deux armées ou sous forme de construction de nouvelles positions militaires. Nous constatons d'autre part, d'après le rapport, que les fonctions humanitaires et de normalisation exercées par la Force dans la région sous contrôle turc ont été limitées, en raison du fait notamment que la liberté de mouvement de la Force continue d'être restreinte dans le nord de Chypre.

81. Nous avons été navrés d'apprendre que le problème des mines continue de poser de véritables dangers. Malgré les demandes adressées aux deux parties, la Force n'est pas encore en possession d'un catalogue complet des champs de mines.

82. Après avoir examiné l'ensemble du rapport, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour avoir, personnellement ou par l'entremise de son représentant spécial, M. Pérez de Cuéllar, poursuivi ses efforts inlassables pour s'acquitter de la mission de bons offices que lui avait confiée le Conseil. Cependant, au paragraphe 61 de son rapport, le Secrétaire général croit devoir nous dire que, même si "les deux parties se sont déclarées favorables à une reprise du processus de négociation, ... leurs positions contradictoires... demeurent inchangées".

83. En un mot, ce rapport louable, qui porte sur les faits, reflète dans l'ensemble une situation navrante. Ce qui est le plus déplorable c'est de constater que tant de gens vivent dans la misère et le désespoir; je songe ici à ceux qui ont été déplacés à la suite des événements de 1974. Nous ne pouvons donc manquer d'exprimer le grave souci que nous inspire la crise de Chypre sur le plan politique en général, car elle constitue une source de tension internationale dans une région qui est d'une grande importance pour de nombreux pays, notamment le mien. L'Italie souhaite particulièrement le rétablissement de la stabilité dans la région, tant en raison de sa position géographique que de ses relations amicales avec tous les pays directement intéressés.

84. Ma délégation a dit plusieurs fois au Conseil et dans d'autres instances de l'Organisation des Nations Unies que l'Italie était fermement convaincue que la responsabilité de la recherche d'une réconciliation incombait aux parties directement intéressées, notamment aux dirigeants des deux communautés. Je veux à cet égard faire allusion aux opinions qui ont été exprimées très clairement dans la déclaration que j'ai prononcée le 14 juin dernier lors de la 1926^e séance du Conseil. Ces opinions sont consignées dans les comptes rendus, chacun peut les examiner et je n'y reviendrai donc pas. Mais je tiens à ajouter à ce stade

que mon gouvernement, de concert avec ses huit partenaires européens, place ses espoirs dans la reprise rapide des négociations intercommunautaires et continue de croire que toutes les parties devraient s'abstenir de toute mesure qui pourrait porter atteinte au progrès de ces négociations. Mon gouvernement continue d'espérer également que les parties feront tout pour parvenir à un compromis grâce à la souplesse de leurs positions, et qu'elles songeront à l'importance de leurs responsabilités à l'égard de leur propre pays et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous estimons que la situation est très grave et qu'il est grand temps de renverser la tendance actuelle et d'entamer une nouvelle série de négociations dans un esprit de franchise et de sincérité, avec la volonté — la bonne volonté, comme le disait hier M. Çelik [1979^e séance] — d'avancer sur les questions de fond. En fin de compte, la sagesse politique des dirigeants des deux communautés dépendra de la mesure dans laquelle ils pourront favoriser le bien-être des Chypriotes et travailler en faveur de la paix à Chypre et dans la Méditerranée.

85. Après ce que nous avons entendu hier dans les déclarations faites par le Ministre des affaires étrangères de Chypre et par nos collègues de la Grèce et de la Turquie ainsi que par M. Çelik qui parlait au nom de la communauté chypriote turque, tout observateur de l'extérieur pourrait penser que cette perspective n'est guère fondée. Ma délégation n'est pas de cet avis. Nous ne minimisons certainement pas les erreurs anciennes et récentes, les points en vue opposés ainsi que les raisons qui les expliquent. Mais, ayant suivi de très près l'évolution de la crise chypriote depuis 12 ans, nous sommes quelque peu encouragés — peut-être plus par le ton que par la teneur des déclarations que nous avons entendues — à faire un peu plus confiance aujourd'hui que par le passé aux déclarations de bonnes intentions et aux engagements des principales parties intéressées d'entreprendre des négociations sérieuses et constructives sous les auspices du Secrétaire général. J'espère que l'avenir nous donnera raison.

86. C'est sur la base de ces considérations que la délégation italienne s'associe sans réserve à l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties intéressées pour qu'elles fassent un effort résolu en vue de reprendre sous peu les négociations.

87. Nous partageons également le souci du Secrétaire général en raison du manque d'enthousiasme des États Membres devant ses appels réitérés pour des contributions volontaires afin de combler l'important déficit financier. Même des contributions symboliques seraient utiles, car, à notre avis, elles témoigneraient de l'attachement de tous les États Membres de l'Organisation au principe de la sécurité collective que la Force met en œuvre par ses activités importantes et remarquables.

88. Monsieur le Président, le texte du projet de résolution que vous avez présenté et que le Conseil a adopté

reflète dans une large mesure les sentiments et les espoirs que je viens d'exprimer. Ma délégation s'est donc empressée de voter pour le projet de résolution qui est maintenant devenu la résolution 401 (1976) du Conseil de sécurité.

89. Avant de terminer, je voudrais exprimer la profonde reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général. Nous sommes tous conscients des difficultés que comporte sa mission à Chypre. Nous lui devons beaucoup pour la confiance inébranlable dont il a fait preuve. Je suis sûr que nous lui devons davantage encore dans un bref avenir, dès le début de son second mandat, dont nous attendons beaucoup. Le Premier Ministre de mon pays a eu le plaisir de féliciter M. Waldheim personnellement peu après sa réélection. Je tiens à m'associer de tout cœur à ces félicitations et à celles qu'exprimait le message que le Ministre des affaires étrangères de l'Italie a envoyé le même jour au Secrétaire général.

90. Je tiens également à rendre un hommage bien mérité à la Force ainsi qu'à ses officiers et à ses hommes pour les efforts fructueux et inlassables qu'ils déploient à Chypre. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance pour leur générosité à tous les gouvernements qui apportent leur contribution à la Force. Enfin, je tiens à rendre un hommage très chaleureux au commandant sortant de la Force, le général Prem Chand, qui s'est acquitté brillamment de ses fonctions pendant les sept années qu'il a consacrées au service de l'Organisation à Chypre, comme il l'avait fait d'ailleurs au service d'une autre opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

91. M. ILLUECA (Panama) [interprétation de l'espagnol] : Je voudrais sincèrement remercier M. Murray, du Royaume-Uni, et M. Leprette, de la France, des aimables paroles qu'ils ont eues à mon égard pour la façon dont j'ai exercé la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

92. Avant d'exposer la position de mon pays à l'égard de la résolution adoptée hier et de la situation à Chypre, je voudrais — si vous m'y autorisez, Monsieur le Président — dire ici que la délégation du Panama est particulièrement heureuse de s'associer aux souhaits de bienvenue exprimés par les membres du Conseil à l'endroit du représentant de la France, M. Jacques Leprette. Le Panama, de même que toutes les autres nations d'Amérique latine, a bénéficié du patrimoine culturel que la France a légué au monde, tant en ce qui concerne la culture que les institutions juridiques et politiques. C'est pourquoi, en adressant un salut cordial à M. Leprette, je salue également l'image de marque de son admirable pays, qu'il représente si dignement. J'ai donc grand plaisir à offrir à M. Leprette la coopération amicale de la délégation du Panama, tant sur le plan officiel que personnel, car nous sommes sûrs que le Conseil bénéficiera beaucoup de son habileté, de sa pondération, de sa droi-

ture, de ses vastes connaissances, de sa concision, et — comme on dit en français — de sa "finesse d'esprit".

93. Nous avons examiné au cours du débat le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre. Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites au sein du Conseil; c'est pourquoi je n'entrerai pas dans le détail du rapport. Je me contenterai de remercier le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés et de lui exprimer notre reconnaissance pour nous avoir présenté ce rapport extrêmement complet et pondéré qui montre la gravité de la situation à Chypre.

94. En outre, ma délégation tient à marquer sa gratitude au représentant spécial du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, ainsi qu'aux Secrétaires généraux adjoints, MM. Urquhart et Guyer, qui ont consacré tant de temps et de réflexion à ce problème. Nous tenons aussi à remercier le général Prem Chand, qui a exercé jusqu'à maintenant le commandement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et à présenter au général James Joseph Quinn, que le Secrétaire général a nommé commandant de la Force en remplacement du général Prem Chand, tous nos vœux de succès dans ses fonctions; nous lui demandons de transmettre aux officiers et aux soldats de la Force l'expression de la reconnaissance de ma délégation. Je crois d'ailleurs qu'ainsi j'interprète aussi le sentiment de tous les peuples de notre région.

95. Je voudrais parler très brièvement d'une situation qui me semble un peu confuse mais qui exige de la part du Conseil une action vigoureuse et décidée de façon à mettre un terme à cette douloureuse situation à Chypre.

96. Hier, la confusion s'est encore accrue après avoir entendu M. Vedat Çelik [ibid.] déclarer au Conseil que la récente résolution 31/12 de l'Assemblée générale, adoptée le 12 novembre 1976, n'était pas acceptable pour les intérêts qu'il dit représenter. Entre autres raisons avancées pour justifier la non-acceptation de cette résolution, il nous a dit que ce texte était tout à fait inopportun et manquait de réalisme. Par ailleurs, on accuse l'Assemblée d'essayer d'influencer ou de préjuger les délibérations du Conseil. Ces déclarations — je le répète — suscitent la confusion parce que, dans son introduction, M. Çelik a dit qu'il exprimait, au nom de la communauté chypriote turque, sa reconnaissance au Secrétaire général pour ses efforts dévoués et inlassables dans la recherche d'une solution juste et durable du problème. Alors, nous nous posons la question suivante : le Secrétaire général agit-il ou non, comme fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ? Agit-il ou non conformément aux résolutions du Conseil de sécurité ?

97. Ainsi, la confusion vient du fait que l'on dit ne pas accepter une résolution donnée et, en même temps, accepter les efforts — méritoires, certes — déployés par le Secrétaire général. Je porte cette question à l'attention du Conseil parce que, dans la mesure où la situation continuera de se détériorer, les institutions des Nations Unies s'en trouveront affectées.

98. Que dit la résolution de l'Assemblée générale ? Elle fait état de la préoccupation profonde de la majorité écrasante de la communauté internationale devant la continuation de la crise de Chypre, dont la résolution reconnaît qu'elle met en danger la paix et la sécurité internationales. D'autre part, dans ce texte, l'Assemblée réaffirme qu'elle appuie pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre. Et je pose la question suivante : Y a-t-il quelqu'un, en cette salle, qui ne soit pas d'accord avec ces principes, qui sont au cœur du problème ? Le problème sera résolu dès que l'on respectera intégralement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre.

99. Dans cette résolution, l'Assemblée générale exige l'application d'urgence des résolutions 3212 (XXIX) du 1er novembre 1974 et 3395 (XXX) du 20 novembre 1975. Les résolutions du Conseil de sécurité doivent aussi être respectées. Et je me demande si quelqu'un n'est pas d'accord pour que les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies soient mis en marche pour appliquer les résolutions adoptées par ses principaux organes.

100. Le Président du Conseil a réussi, grâce à son dévouement, à sa persévérance, à ses talents et à ses qualités humaines, à obtenir qu'hier soit adoptée la résolution 401 (1976). Ma délégation tient ici à dire toute sa reconnaissance au Président. Mais le succès remporté par le Président en obtenant que le Conseil adopte la résolution est de caractère éminemment politique. Sur les plans humain et spirituel, la résolution adoptée ici hier n'apporte aucun élément nouveau. D'ailleurs, cette situation s'explique et c'est pourquoi nous acceptons que le Conseil, sous la direction du Président, ait fait preuve de prudence, comme les circonstances l'exigent. Nous savons tous que le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, qui est littéralement l'épine dorsale de l'Organisation, se trouvait en période de transition, que le Secrétaire général vient d'être réélu et, naturellement, la prudence exige qu'on lui laisse la possibilité de planifier ses activités puisqu'il doit prêter ses bons offices pour la recherche d'une solution.

101. Nous savons aussi que, sur le plan international, on se trouve dans une période d'attente en ce qui concerne la solution d'importants problèmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine, entre autre dans mon propre pays. A quoi cette attente a-t-elle due ? Elle est due au fait qu'un des membres

permanents du Conseil, une des grandes puissances de notre époque — les Etats-Unis —, se trouve également dans une période de transition. Nous savons aussi que certains membres permanents, des Etats qui siègent au Conseil, devront nommer sous peu de nouveaux représentants permanents qui, bien entendu, seront les porte-parole d'une nouvelle volonté politique.

102. L'action du Conseil est tout à fait justifiée, mais il s'agit d'une mesure d'attente prudente qui doit être de courte durée, comme il est d'ailleurs mentionné au paragraphe 6 de la résolution adoptée hier, qui fixe la date du 30 avril 1977. Pourquoi ma délégation affirme-t-elle que c'est un délai convenable pour trouver une solution ou, en tout cas, s'en rapprocher ? Parce que, dans ce paragraphe, il est demandé au Secrétaire général :

“de poursuivre la mission de bons offices que le Conseil de sécurité lui a confiée au paragraphe 6 de sa résolution 367 (1975), de l'informer des progrès réalisés et de lui présenter un rapport sur l'application de la présente résolution le 30 avril 1977 au plus tard.”

103. Nous nous félicitons de la réélection du Secrétaire général sur la recommandation unanime du Conseil et par acclamation à l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a ainsi récolté ce qu'il a semé : cette semence de dignité, de sacrifice, de dévouement, de respect à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies qui doivent garantir aux Etats, grands et petits, comme Chypre et le Panama, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance. Un Secrétaire général plus fort, qui se présente maintenant à l'humanité acclamé par toutes les nations du monde, a le droit d'obtenir l'entière coopération du Conseil et des parties au conflit pour parvenir à une solution.

104. Dire par exemple que l'on n'accepte pas une résolution de l'Assemblée générale signifie que l'on n'accepte pas les bons offices du Secrétaire général. D'où ma confusion — confusion que, je l'espère, le débat permettra de dissiper. Le Secrétaire général, par ses bons offices, devrait pouvoir dans un bref délai, compte tenu de la coopération des parties et du respect dont la Force doit bénéficier — car elle ne doit pas être gênée dans l'exercice de ses fonctions —, et avec l'appui du Conseil et de la communauté internationale tout entière, amener les parties — nous sommes optimistes à cet égard — à une solution harmonieuse et négociée qui assure le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre.

105. Mais ce n'est pas seulement le Secrétaire général qui se trouve engagé ; le Conseil l'est également et, de l'avis de mon pays, cet organe devrait se réunir avant l'expiration du mandat de la Force pour se conformer à la demande qui figure au paragraphe 5 de la résolution 3112 de l'Assemblée, qui :

“*Exprime l'espoir* que le Conseil de sécurité envisagera des mesures appropriées en vue de l'application de sa résolution 365 (1974) du 13 décembre 1974.”

Le Conseil a donc la preuve que l'Assemblée désire que soient examinées les mesures appropriées en vue de l'application de la résolution 365 (1974).

106. Je terminerai en vous renouvelant, Monsieur le Président, ma reconnaissance pour la manière sage, pertinente et efficace dont vous avez résolu le problème politique immédiat posé par le renouvellement du mandat de la Force. Mais nous devons aussi nous adresser aux membres du Conseil qui assumeront la présidence en janvier, février et mars pour que l'on ait la possibilité de s'occuper de cette question, en donnant également au Secrétaire général la possibilité de prêter ses bons offices, dans lesquels nous plaçons de grands espoirs, pour parvenir à des résultats positifs.

107. M. CHALE (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, tendre une main de bienvenue et de coopération à M. Jacques Leprette, représentant de la France, à l'occasion de sa nomination à l'Organisation des Nations Unies. C'est un diplomate chevronné qui, nous en sommes certains, apportera une contribution utile, constructive et précieuse aux travaux du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies.

108. Ma délégation a appuyé le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et voté pour le projet de résolution contenu dans le document S/12256, étant entendu que cette décision facilitera le maintien de la paix à Chypre. Nous espérons que la Force favorisera un règlement juste et durable du problème. Mais, conformément à la position de mon pays à l'égard des opérations de maintien de la paix, je tiens à réitérer notre attitude selon laquelle la Force n'est qu'un moyen de parvenir au complet rétablissement de la paix dans la région. Une opération de maintien de la paix ne doit jamais être considérée comme une solution permanente mais seulement comme une mesure temporaire, un *modus vivendi*. Par conséquent, nous ne pouvons accepter le renouvellement indéfini et répété du mandat de la Force.

109. En même temps, nous tenons à exprimer notre inquiétude face à la non-application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. La résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, que le Conseil a faite sienne par sa résolution 365 (1974), n'a pas été appliquée. Ce mépris à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ne fait qu'ajouter aux souffrances des Chypriotes. L'application des résolutions du Conseil constitue le véritable moyen de résoudre le problème de Chypre. Bien entendu, les négociations sont utiles; elles sont très importantes, mais elles seraient encore

plus importantes si elles concernaient des questions constitutionnelles et intérieures.

110. A ce propos, nous tenons à souligner l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général dans son rapport quant aux restrictions apportées à la liberté de mouvement de la Force dans certaines régions sous son mandat. Nous espérons très sincèrement qu'à l'avenir la Force ne sera pas gênée dans les efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de ses fonctions, y compris de ses activités ayant un caractère humanitaire.

111. Mon gouvernement continue de déplorer la présence de troupes étrangères à Chypre. Pour nous, c'est là une violation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays et c'est contraire à la Charte des Nations Unies. Nous pensons que l'on ne peut pas imposer une solution par la force au peuple de Chypre. Si on les laissait face à face, les Chypriotes grecs et turcs pourraient arriver à une solution acceptable pour les deux communautés. Une telle solution peut être trouvée par des négociations, non par la force. Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général au paragraphe 76 de son rapport :

“Je continue de croire que des négociations entre les représentants des deux communautés chypriotes constituent le meilleur moyen de parvenir au règlement juste et durable du problème de Chypre demandé par le Conseil de sécurité.”

Nous nous associons à ces remarques pertinentes, comme nous l'avons fait dans les résolutions, la dernière étant la résolution 391 (1976).

112. Tous les efforts pour établir la paix à Chypre seraient plus difficiles s'il n'y avait pas un facteur important : la modération et la patience du Gouvernement et du peuple de Chypre. Nous rendons hommage à leur magnanimité dans cette période difficile de leur histoire.

113. A cet égard, nous tenons à féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial à Chypre pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés dans leur mission de bons offices. Nous prions instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts afin qu'une issue heureuse intervienne. Nous tenons aussi à dire notre gratitude aux officiers et aux soldats de la Force pour leur dévouement et leur désintéressement au service d'une noble cause.

114. Enfin, nous tenons à remercier les gouvernements qui ont fourni des troupes et ont contribué au financement des dépenses de la Force. La Force n'aurait pu exister sans les contributions volontaires et généreuses de ces gouvernements. Nous les prions instamment de maintenir leurs contributions et, si possible, de les augmenter.

115. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport et dans sa déclaration d'hier [*ibid.*], la situa-

tion financière de la Force est critique. Il est donc très urgent d'agir pour améliorer la situation financière de la Force. C'est la seule façon d'assurer son fonctionnement futur. Nous espérons que la générosité des gouvernements qui apportent leur contribution permettra de minimiser les souffrances et les angoisses du peuple de Chypre, comme l'a dit si justement le Ministre des affaires étrangères de ce pays [ibid.].

116. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour sa réélection à ce poste éprouvant et éminent. Nous lui rendons hommage avec une grande satisfaction pour la façon excellente dont il s'est acquitté de ses fonctions et pour ses réalisations au cours de son premier mandat. Nous rendons hommage à son courage inaltérable; il a prouvé qu'il était un homme de valeur, ayant un sens des responsabilités et du devoir et il a fait preuve de dévouement et de dignité. Par-dessus tout, il a montré un sens d'impartialité qui a touché tous les Etats, grands et petits. Son impartialité est à la mesure de ses autres qualités. Sa sphère d'activités n'est pas l'Autriche, c'est le monde entier. Il a toujours su se souvenir de l'adage qui veut que lorsqu'un homme occupe une fonction publique, il doit se considérer comme étant du domaine public.

117. Le PRÉSIDENT: Avec la permission des membres du Conseil, je voudrais faire maintenant une déclaration en tant que représentant de la ROUMANIE.

118. Mon pays a toujours insisté sur la nécessité d'un règlement politique de la situation à Chypre par des négociations entre les deux communautés, sous l'égide et avec la contribution active de l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons qu'il est nécessaire que la solution du problème de Chypre soit conforme aux droits et aux aspirations légitimes des deux communautés et qu'une telle solution soit basée sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui ont consacré la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre. Mon pays s'est prononcé constamment pour le retrait sans retard de toutes les troupes étrangères stationnées sur le territoire de la République de Chypre, ainsi que pour la cessation de toute ingérence étrangère dans les affaires de ce pays.

119. Malgré le peu de progrès réalisé cette année, nous restons persuadés qu'il est possible d'aboutir à un règlement équitable du problème chypriote, qui assure la cohabitation des deux communautés au sein d'un seul Etat indépendant. En attendant que l'on parvienne à un tel règlement, nous considérons, comme le Conseil l'a affirmé à plusieurs reprises, qu'il est de la plus haute importance que toutes les parties intéressées fassent preuve de modération, qu'elles s'abstiennent de toute action unilatérale ou autre susceptible d'aggraver la situation et de retarder davantage encore le règlement du conflit. Il est également

nécessaire que les parties concernées respectent la lettre et l'esprit des accords déjà réalisés au cours des négociations intercommunautaires. Il est évident que la recherche d'un règlement pacifique de la situation à Chypre exige le maintien du calme dans l'île. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, la présence de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est essentielle pour parvenir à ce résultat. C'est pourquoi ma délégation a voté en faveur du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter, d'autant plus que le Gouvernement de la République de Chypre a donné son accord pour prolonger à nouveau le mandat de la Force.

120. Nous voudrions souligner l'appel que le Conseil vient de lancer à toutes les parties intéressées pour qu'elles prêtent leur coopération pleine et entière de façon à permettre à la Force de s'acquitter efficacement de toutes les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil, y compris le maintien du *statu quo* dans la zone neutre se trouvant entre les lignes militaires avancées.

121. Il faut maintenant que les représentants des deux communautés reprennent leurs négociations en vue de parvenir à un règlement juste et durable du problème de Chypre. A cet effet, le Secrétaire général, dont les efforts déployés jusqu'à présent, de même que ceux de son représentant spécial, M. Pérez de Cuéllar, sont hautement appréciés par nous tous, devrait continuer la mission de bons offices que le Conseil lui a confiée. Il semble nécessaire que le Secrétaire général, en accord avec les parties intéressées, prenne les mesures voulues pour la reprise des négociations, établissant le calendrier et les étapes de ce processus, de sorte que tous les aspects de fond puissent être discutés et qu'une solution d'ensemble du problème de Chypre soit réalisée le plus tôt possible.

122. La confiance que les parties au conflit, les membres du Conseil et l'Organisation des Nations Unies tout entière ont exprimée une fois de plus dans le rôle et la mission du Secrétaire général nous rassure dans notre conviction que son action aura des résultats positifs. A cette occasion, je voudrais lui réitérer nos félicitations les plus cordiales pour sa réélection à cette fonction de hautes et lourdes responsabilités. Nous lui souhaitons plein succès au service de l'Organisation des Nations Unies. Nous lui exprimons notre gratitude pour son activité et notre confiance pour les années à venir.

123. La Roumanie, quant à elle, est prête à faire de son mieux, aux côtés des autres Etats intéressés, pour favoriser les négociations entre les deux communautés visant à trouver une solution à leurs problèmes communs, solution basée sur le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

124. En ma qualité de PRÉSIDENT, je donne la parole au Secrétaire général qui a demandé à faire une déclaration.

125. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer ma profonde gratitude et mon appréciation chaleureuse à tous ceux qui ont prononcé des paroles si aimables à l'occasion de ma réélection au poste de Secrétaire général.

126. Au cours des cinq dernières années, l'un des aspects les plus encourageants et les plus satisfaisants de mon travail a été l'étroite coopération dont j'ai toujours bénéficié de la part des membres du Conseil de sécurité. Je compte sur la poursuite de cette coopération au cours des prochaines années.

127. Nous savons tous que le Conseil devra faire face à de lourdes responsabilités dans les années à venir. J'espère que, par nos efforts conjugués, nous réussirons à nous en acquitter. En ce qui me concerne, je tiens à assurer les membres du Conseil que je continuerai à faire de mon mieux pour aider le Conseil dans l'accomplissement de sa tâche vitale concernant la paix et la sécurité internationales.

128. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de Chypre, qui désire faire une déclaration.

129. M. CHRISTOPHIDES (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : M. Türkmen, dans la déclaration qu'il a faite au Conseil de sécurité hier [*ibid.*], s'est refusé à répondre aux accusations que j'avais proférées à propos, notamment, de l'expulsion des Chypriotes grecs de la zone occupée et du comportement de l'armée turque d'occupation vis-à-vis de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Mes accusations, fondées sur des faits et s'appuyant sur des passages du rapport du Secrétaire général, étaient dirigées contre la Turquie et non contre les Chypriotes turcs.

130. Par son silence, le représentant de la Turquie ne saurait cacher la grave responsabilité de son pays pour la tragédie infligée par Ankara au peuple chypriote, car c'est bien Ankara qui a envahi Chypre et ce sont ses troupes qui occupent hostilement une large partie du territoire de la République de Chypre. Et c'est bien sûr Ankara qui expulse les autochtones de la région occupée et qui les colonise.

131. M. Türkmen ne peut se dérober aussi facilement et faire retomber sur le dos de mes compatriotes chypriotes turcs, dont la voix a été étouffée par l'envahisseur, les actes inhumains perpétrés quotidiennement par les forces militaires de son pays contre les Chypriotes grecs. Il ne peut non plus nier les obstacles opposés à la liberté de mouvement de la Force ni les coups de feu tirés contre la Force, qui sont certainement le fait de l'armée turque. Le rapport du Secrétaire général sur ce sujet est très net et suffisamment éloquent. Mais si quelqu'un conserve le moindre doute sur le fait que c'est Ankara qui gouverne dans la zone occupée, je citerai un article de l'*Economist* du 29 mai 1976, qui dit :

"Les Turcs métropolitains, qui sont en charge maintenant de la Chypre septentrionale, disent

franchement que la région est en train d'être absorbée par la Turquie, mais non pas annexée. Ils prétendent que l'expérience qui consistait à laisser les Chypriotes turcs gérer leurs propres affaires a échoué — échec dû, en partie au moins, au fait que les Chypriotes turcs, plus intelligents et plus efficaces que les métropolitains, n'ont jamais reçu assez de latitude. Quoi qu'il en soit, il a été décidé que dorénavant la partie septentrionale de Chypre serait gérée ouvertement et officiellement par les métropolitains."

132. Mieux encore, le silence de M. Türkmen sert l'objectif bien connu de la politique d'Ankara qui est de présenter faussement le problème de Chypre et d'en faire un différend entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Or il ne s'agit certainement pas d'un différend entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Le problème de Chypre tel qu'il se pose aujourd'hui est celui de l'agression et de l'occupation du territoire de Chypre par la Turquie. C'est le problème de la présence militaire d'Ankara dans un Etat indépendant et souverain, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre et des principes fondamentaux de la Charte. M. Türkmen sait très bien qu'il en est ainsi et que ce sont les forces militaires d'Ankara qui portent la responsabilité des crimes perpétrés à Chypre. S'il veut se rafraîchir la mémoire, il n'a qu'à prendre le rapport officiel de la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe à laquelle mon gouvernement s'est adressé, où l'on accuse la Turquie pour ses crimes et sa conduite inhumaine à Chypre. Ce rapport a été mis à la disposition de tous les membres du Conseil de l'Europe, dont Chypre et la Turquie sont membres. Je ne suis pas, toutefois, à même de dévoiler le contenu du rapport à ce stade.

133. Dans la déclaration qu'il a faite hier, M. Türkmen a dit que ma propre déclaration contenait des "déformations de faits". Il a laissé entendre, entre autres choses, que les Chypriotes grecs quittaient de leur plein gré la région occupée. Je ne puis mieux faire que citer un article qui a été publié dans le *Times* de Londres avant-hier, 13 décembre. Notons que cet article se fonde sur les sources les plus autorisées, les plus dignes de confiance et les moins partiales : les officiers de la Force. Dans cet article, il est dit :

"Des documents militaires confidentiels de l'Organisation des Nations Unies, distribués aux officiers de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre révèlent que les autorités turques et chypriotes turques, dans le nord de l'île, se livrent à un pillage massif et systématique.

"En des termes jamais employés dans des documents de l'Organisation des Nations Unies, ils déclarent également de façon catégorique que des dizaines et des dizaines de Chypriotes grecs sont obligés de quitter leurs maisons dans les zones tur-

ques et que les vols sont monnaie courante dans les parties de Chypre sous contrôle turc.

"...

"Publiquement, l'Organisation des Nations Unies a reconnu ici que les mouvements de la Force dans le nord sont "limités", mais elle n'a pas donné d'autres indications quant aux vols officiellement tolérés qui ont lieu dans cette région. Les documents, où il est dit que les Chypriotes grecs sont obligés de signer des demandes de départ pour quitter leurs maisons dans les districts contrôlés par les Turcs, font aussi mention d'attaques contre les Chypriotes grecs.

"...

"On parle également de vols dans d'autres régions du nord et il est sans cesse question de Chypriotes grecs qui sont forcés de quitter leurs foyers. La plupart des évictions sont relevées par les troupes du contingent canadien de la Force dans le secteur no 4, qui englobe une partie de Nicosie. Le 27 avril de cette année, par exemple, les Canadiens ont noté que deux Chypriotes grecs du village de Bellapais, près de Kyrenia, "ont été obligés de signer des demandes" — pour quitter leurs maisons.

"Les rapports suivants indiquent comment 11 Chypriotes grecs de Bellapais ont été escortés du bureau du dirigeant chypriote turc, M. Rauf Denktaş, jusqu'au centre de la Croix-Rouge. Ils n'ont pas eu à payer le transport mais tous ont été forcés de signer la demande de départ.

"...

"L'un des [incidents] les plus flagrants, d'après les documents de l'Organisation des Nations Unies, a eu lieu en octobre.

"...

"Le 9 octobre dernier, le résumé 404, traitant du secteur no 6, déclarait :

"Pendant la nuit du 3 au 4 octobre 1976, cinq Chypriotes turcs ont pénétré dans la maison du Chypriote grec Lysandros Foka, dans le village d'Ayias Trias, l'ont battu, lui ont dérobé 581 livres chypriotes (830 livres sterling) et ont violé sa fille de 14 ans. Un autre Chypriote turc faisait le guet à l'extérieur tandis que les cinq commettaient leurs crimes. Les Chypriotes turcs étaient armés d'une carabine et ont tiré au moins une fois en l'air."

Dans cet article, il est ensuite question de pillages. Mais il est tard, je le sais, et je ne retiendrai pas davantage l'attention du Conseil en citant d'autres passages de cet article.

134. Nous devons nous féliciter que ces faits, qui ne nous surprennent guère, aient été révélés afin que le monde sache à quel genre de paix songe Ankara pour le peuple de Chypre, afin que le monde sache à quelle solution — hier, dans cette salle, on a dit "solution finale" — aspire Ankara. Le mot juste, à ce sujet, serait le tristement fameux *Endlösung*.

135. On a dit, dans la discussion de ce matin, que la question de Chypre, c'est l'histoire des occasions manquées. Il y a peut-être quelque vérité dans cette affirmation, mais il est tout aussi vrai que la question de Chypre, c'est l'histoire de l'intervention étrangère là où il n'y aurait pas dû en avoir et de l'impossibilité d'intervenir là où il y avait obligation absolue de le faire.

136. Nous sommes sensibles à ce qu'on a dit à propos de la patience manifestée par le Conseil devant l'échec des parties à arriver à un accord. Mais je crois pouvoir dire à bon droit que le Conseil n'aurait pas eu à faire preuve de tant de patience s'il n'avait manqué — pour des raisons qui sont bien trop connues pour que je m'y attarde — de prendre des mesures efficaces pour faire appliquer ses propres résolutions face à l'intransigeance turque. S'il avait pris de telles mesures pour que ses propres résolutions soient mises en œuvre, il aurait assuré une solution juste et durable au problème de Chypre, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et aurait rendu inutiles les prolongations répétées du mandat de la Force.

137. Avant de conclure, permettez-moi de faire quelques brèves remarques sur la résolution 401 (1976) adoptée hier par le Conseil de sécurité.

138. Bien que cette résolution ait été le résultat d'un compromis, compte tenu qu'il fallait chercher à obtenir l'appui unanime des membres du Conseil, elle va bien au-delà du simple renouvellement du mandat de la Force et, quoique sur certains points une formulation plus catégorique aurait été plus conforme aux exigences de la situation à Chypre, elle répond dans l'ensemble à nos exigences fondamentales.

139. La Turquie voulait que le Conseil se limite à renouveler le mandat et, éventuellement, demande une reprise des négociations intercommunautaires. Mais la résolution adoptée réaffirme avec insistance la résolution 365 (1974) du Conseil, qui faisait sienna la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et exigeait l'application urgente et effective de cette résolution.

140. Le Conseil a également réaffirmé sa résolution 367 (1975) qui, entre autres choses, rejetait expressément la création de ce que l'on appelle l'Etat fédéré turc et stipulait qu'il ne fallait en aucun cas compromettre la solution du problème de Chypre. A cette occasion, le Conseil soulignait aussi les aspects essentiels plus larges de l'attitude de l'Organisation des

Nations Unies eu égard à l'ensemble de la question de Chypre, comme le souhaitait alors ma délégation, ce qui laissait la porte grande ouverte à des décisions appropriées susceptibles d'assurer l'application de la résolution 365 (1974), comme le demandait l'Assemblée dans la dernière résolution qu'elle a adoptée à ce sujet, sa résolution 31/12 du 12 novembre dernier. C'est ce que souligne également le paragraphe 6 de la résolution 401 (1976) où il est dit que le Conseil prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution le 30 avril 1977 au plus tard, ce qui permettrait à ce moment-là, sinon plus tôt, selon ce qui se passera dans l'intervalle, d'examiner au Conseil la question de Chypre sous tous ses aspects et de prendre les mesures appropriées pour assurer son application.

141. Sur un plan différent, la résolution, du fait que le Conseil note les renseignements fournis dans le rapport du Secrétaire général à propos de la limitation de la liberté de mouvement de la force dans la partie de Chypre occupée par les Turcs, et que, dans le dispositif, il prie instamment les parties intéressées de s'abstenir de toute action unilatérale et de coopérer pleinement avec la Force pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses tâches, tient compte de l'inquiétude que nous causent les empiètements sur la zone de sécurité et les restrictions de la liberté de mouvement de la Force dans les zones occupées et, par là même, renforce l'autorité du Secrétaire général à cet égard.

142. Il est question également dans la résolution des modifications de la structure démographique de Chypre par l'installation de colonies. De même, en soulignant la nécessité de respecter les accords intervenus lors des précédentes séries de négociations — l'accord de base du 2 août 1975 [voir S/11789, annexe] et l'accord de procédure du 21 février 1976 [voir S/11993, annexe] — la résolution insiste aussi sur le retour à des conditions de vie normale pour les Chypriotes grecs qui restent dans le nord de l'île et se prononce contre leur expulsion inhumaine.

143. De même, le Conseil a pris position en ce qui concerne la reprise des entretiens intercommunautaires, conformément à l'accord de procédure de février 1976; autrement dit, la partie chypriote turque devrait soumettre des propositions concrètes sur les questions territoriales, comme l'a déjà fait la partie chypriote grecque en avril dernier.

144. Il me reste, au nom de mon gouvernement, à remercier le Conseil de la position qu'il a prise, et surtout ceux de ses membres qui se sont fermement déclarés en faveur de la juste cause de Chypre.

145. Vous méritez un hommage tout spécial, Monsieur le Président, pour les qualités diplomatiques dont vous avez fait preuve, dans la meilleure tradition des fonctions que vous assumez, ce qui a permis l'accord général sur la résolution.

146. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

147. M. TÜRKMEN (Turquie) [interprétation de l'anglais] : Je ferai quelques brèves observations sur la déclaration du représentant du Panama. Il a prétendu que M. Çelik avait créé la confusion par ce qu'il avait dit de sa position eu égard à la résolution 31/12 de l'Assemblée. Il ne m'appartient pas de répondre au nom de M. Çelik, mais je tiens à préciser qu'en ce qui nous concerne il n'y a aucun rapport entre la mission du Secrétaire général et l'une quelconque des résolutions de l'Assemblée sur la question de Chypre. Les entretiens intercommunautaires se sont déroulés suivant une procédure qui stipule essentiellement que les parties ne négocient pas sur la base de conditions préalables. La position du Secrétaire général et des parties intéressées à cet égard a été dûment consignée.

148. Le PRÉSIDENT : On m'a fait savoir que M. Çelik, invité par le Conseil aux termes de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, souhaite faire une nouvelle déclaration. Si je n'entends pas d'objections, je lui donnerai la parole.

149. J'invite M. Çelik à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration complémentaire.

150. M. ÇELIK (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de me donner la possibilité de reprendre la parole.

151. J'ai fait hier une longue déclaration [1979c séance]. La partie chypriote turque n'a pas souvent l'occasion de parler à l'Organisation des Nations Unies et j'espère que l'on m'excusera de la longueur de cette intervention. Je remercie le Président et tous les membres du Conseil de leur indulgence.

152. Dans ma déclaration d'hier, j'ai répondu assez longuement aux questions soulevées par M. Christophides. Je n'ai donc pas l'intention d'entamer un nouveau dialogue avec lui sur les points soulevés soit hier soit ce matin. A notre avis, un dialogue de cette nature peut continuer indéfiniment, chaque interlocuteur trouvant de nouveaux arguments à l'appui de sa thèse. Il est évident que nous devrions parler moins ici et reprendre les négociations afin d'essayer en privé, avec de la bonne volonté et un esprit de compromis, de trouver un règlement à ce conflit prolongé.

153. La déclaration faite il y a un instant par M. Christophides, cependant, laisse peu de place à l'optimisme. Je regrette de devoir le dire, mais c'est bien évident, puisqu'il persiste à ne pas nous reconnaître comme son interlocuteur à Chypre. Dans ces conditions, il est difficile de croire qu'il est disposé à entamer un dialogue avec nous.

154. Le problème se pose à Chypre entre les deux communautés chypriotes. C'est à elles de le résoudre.

car nul ne saurait le faire pour nous. C'est en vain que M. Christophides cherche à éviter de négocier avec nous et choisit de discuter avec la Turquie. Il faut qu'il s'adresse à nous et nous sommes tout prêts à entamer un dialogue pour résoudre le problème.

155. Je constate un changement d'attitude bienvenu. M. Christophides vient de parler de nous comme de ses compatriotes. Il y a des années, des dizaines d'années, que nous souhaitons entendre cela. Nous n'avons jamais été ni reconnus ni mentionnés depuis 20 ans comme faisant partie de Chypre. Le problème de Chypre est discuté à l'Organisation des Nations Unies depuis 1955, depuis 21 ans, et jamais la voix turque ou les droits légitimes des Turcs n'ont été mentionnés ou appuyés ici par les délégations chypriotes

grecques. Ainsi, nul ne peut se targuer de représenter ici l'ensemble de Chypre.

156. M. Christophides sait qu'il ne peut pas me représenter et je ne prétends certes pas le représenter. C'est pourquoi, de nouveau, en toute amitié, je tends la main à mon interlocuteur pour lui demander de faire face à la réalité et de nous considérer comme la partie avec laquelle il doit dialoguer en vue de résoudre le problème de Chypre.

La séance est levée à 13 h 20.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 9e séance.

² *Ibid.*, 63e séance.